



Politique de soutien – Critères d’admissibilités dons et commandites

POUR TOUTES LES DEMANDES DE PARTENARIAT

Critères généraux d’admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif. • Être membre de l’AGAB depuis au moins 30 jours ou œuvrer sur le territoire de l’AGAB. • Démontrer que les bénéficiaires du projet résident sur le territoire de l’AGAB et/ou que l’évènement se déroule sur le territoire. • Démontrer que la provenance et le nombre de personnes participant au projet, ainsi que les retombées médiatiques, justifient une participation de l’AGAB. • Assurer que l’engagement contribue à renforcer le positionnement et l’image de l’AGAB
--	--

Critères spécifiques de sélection	Support monétaire	Support visibilité
	<ul style="list-style-type: none"> • Peut faire une demande une fois aux deux ans seulement. • Budget maximal de 1500\$ • Contribuer à la croissance économique locale ou régionale. • Selon le montant demandé, proposer l’exclusivité pour une période raisonnable, dans le secteur des chambres de commerce • Proposer un projet en conformité avec les objectifs de développement d’affaires de l’AGAB 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut faire une demande à chaque année. • Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être de la collectivité. • Être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet. • Offrir à l’AGAB une visibilité importante ou des occasions d’affaires.

Exclusions

- Les contributions ne peuvent pas soutenir les dépenses régulières (loyer, électricité, etc)
- Demande à caractère politique
- Les activités faisant la promotion de jeux de hasard
- Les contributions ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux.